



SESSION  
25/03/2024

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 007-210703195-20240325-DELIB2024\_025-DE

S'LO

## COMMUNE DE LE TEIL

# EXTRAIT

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29  
Présents : 24  
Absents : 5

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le vingt-cinq mars dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 19 mars 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 25  
Abstention : 1  
Contre :

Présents (24) : C. Bayle, A. Bornes, R. Buard, J. Chabaud, A. Chezeau, R. Dersi, P. Diatta, V. Faure-Pinault, M. Galiana, S. Garraud, B. Gleyze, G. Griffe, C. Guillot, J. Heyndrickx, M. Jouve, A. Laville, N. Mazellier, A. Mazeyrat, J.P. Michel, B. Noël, O. Peverelli, N. Segueni, P. Tolfo, M. Vallon.

Excusés avec pouvoir (2) : A. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), S. Lorenzo (pouvoir à A. Laville).

Excusée sans pouvoir (1) : Mme Gaillard.

Absentes (2) : Mme Keskin, Mme Valla.

Secrétaire : M. Chezeau

### **Objet : Approbation de l'Avant-Projet Définitif de réhabilitation d'un commerce situé 45 rue de la République**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Projet Partenarial d'Aménagement signé par la Commune avec l'État et la Communauté de communes acte d'une stratégie de reconquête des cellules commerciales du centre-ville, reprise dans l'avenant n°2 apporté à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier « cœur de ville » le 25 mai 2023.

Il précise que cette stratégie vise une redynamisation du commerce de proximité et de l'économie du centre-ville, en traitant les friches et les locaux vacants pour les rendre plus en adéquation avec la demande, en cherchant à obtenir un effet d'entraînement pour le développement des activités privées commerciales économiques et d'économie sociale et solidaire, en permettant le développement d'aménités en corrélation avec les services publics, l'offre associative et la réouverture de la gare, en luttant prioritairement contre la dévitalisation du centre-ville et la vacance massive des rez-de-chaussée commerciaux par une diversification des activités.

Considérant le secteur d'intervention renforcé identifié par le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier « Cœur de ville » concernant la rue de la République, la place Sémard et le Boulevard Stalingrad et l'objectif de la commune de réhabiliter 5 cellules commerciales ;

Considérant que le local commercial situé 45 rue de la République a été identifié comme à maintenir dans l'étude réalisée par AID en 2017 et conforté par l'étude « Agir en Ville » en 2021.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 007-210703195-20240325-DELIB2024\_025-DE

S'LO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Projet Partenarial d'Aménagement signé le 16 juillet 2020 et son avenant n°1 signé le 10 mars 2023 ;

Vu la Convention pluriannuelle relative au Programme de renouvellement urbain du quartier « Cœur de Ville ».

Le Conseil Municipal,  
Après Avoir Délibéré,

**APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif de réhabilitation du commerce situé 45 rue de la République.

**APPROUVE** le montant estimatif des travaux estimé à 110 540 € H.T. (132 648 € TTC).

Pour extrait conforme

Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Aurélien CHEZEAU